

*Politique alimentaire*

de gril. Si le député consultait certains membres de son parti qui s'inquiètent de la production de poulets à rôti, peut-être que ceux-ci pourraient lui donner un coup de main. Lorsque je me suis entretenu à ce sujet avec des membres de son parti à l'extérieur de la Chambre et que je leur ai demandé s'ils avaient parlé au député de Saint-Jean-Est, ils m'ont répondu: «Nous avons aussi nos problèmes».

**M. McGrath:** Oui, mais quelle est la position du ministre?

**M. Whelan:** Le Parlement a adopté une loi autorisant les producteurs de volailles à adresser des instances au gouvernement et à lui faire savoir ce qu'ils veulent aux termes de la loi sur la commercialisation des produits agricoles. Nos producteurs de volailles se sont conformés à la procédure établie et ont tenu des audiences partout au Canada. Ils ont adressé des instances au ministre de l'Agriculture, et je les ai transmises au cabinet. Je dis que notre stratégie alimentaire sera élaborée en harmonie par le ministre de la Consommation et des Corporations, d'autres ministres intéressés et moi-même. L'un des collègues du député a dit ce matin que nous devrions nous intéresser à la question. Nous nous y intéressons un peu plus dans ce projet de stratégie, et nous travaillerons en vue du succès toujours plus grand de notre stratégie.

**M. McGrath:** C'est plutôt discordant comme harmonie.

**M. Jarvis:** Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture a souvent parlé de surplus de tel ou tel produit, mais je crois que ni lui ni le ministre de la Consommation et des Corporations n'ont abordé la question de sous-production. Le ministre a dit que l'on pouvait accroître la production de certains produits de plusieurs fois—j'ai oublié le chiffre exact. Je voudrais donc savoir quelle stratégie propose le gouvernement pour assurer l'approvisionnement. Cette stratégie pénalisera-t-elle les producteurs pour des raisons de sous-production, parce qu'ils ne produisent pas suffisamment? Lors de l'avant-dernière campagne laitière, par exemple, nous avons fait face à de véritables problèmes quand le coût de la production de suppléments et de concentrés de lait a monté en flèche et que la production de lait a vraiment baissé pour la première fois dans notre histoire. Cette stratégie comportera-t-elle des dispositions visant à assurer certains niveaux précis de production? Par ailleurs, le ministre se propose-t-il de pénaliser les producteurs qui ne produisent pas assez? Il a parlé jusqu'à présent d'excédents de production, mais pas de sous-production.

**M. Whelan:** Monsieur l'Orateur, la production de plusieurs denrées est régie par des offices de commercialisation. Soyons juste. Au palier fédéral, nous exerçons un contrôle sur la production des œufs et des dindons, qui relève du Conseil national de commercialisation des produits agricoles. La production du lait relève de la Commission canadienne du lait instituée par une loi du Parlement. Il y a également la Commission canadienne du blé instituée en 1935 par le gouvernement de M. R. B. Bennett. Toutefois, aucune mesure n'a été prise aux termes de la loi sur la Commission canadienne du blé avant 1948.

Dans le rapport qu'il a récemment publié, le juge Emmett Hall dit que les habitants de l'Ouest appuient unanimement la Commission canadienne du blé qui est, un office de commercialisation. Quoi qu'on en dise, la Commission est un office de commercialisation. Le député à ma gauche a dit, lors d'un

dîner donné récemment en son honneur à Toronto, qu'il était fier d'avoir pu aider les agriculteurs à l'époque où il était simple fonctionnaire: il parlait en l'occurrence de la création de la Commission canadienne du blé. Le député d'en face a parlé de sanctions en cas de sous-production. Sous-production de quoi?

**M. Jarvis:** De lait.

**M. Whelan:** Ce n'est pas à moi d'imposer des sanctions en cas de sous-production de lait; le député le sait bien. Il existe un office de commercialisation du lait en Ontario, et l'Ontario vient tout juste d'avoir des élections. Le premier ministre conservateur n'a pas remporté le succès escompté. J'ai été étonné de voir qu'aucun des chefs de parti en lice n'a parlé des offices de commercialisation, surtout quand on sait que 80 produits ontariens tombent sous le coup d'un office de commercialisation. Cette question a-t-elle fait l'objet de discussions? Le ministre provincial de l'Agriculture, M. Newman, a fait une déclaration relativement aux offices de commercialisation. Il m'en a fait tenir une copie durant la campagne électorale en ajoutant: «Gene, vous avez mon appui inconditionnel pour tout ce que vous faites pour l'agriculture.» Cependant, cela ne signifie pas qu'il faille se montrer inflexible à l'égard des offices de commercialisation. Les options à l'égard de ces organismes sont aussi variées que les couleurs de l'arc-en-ciel. Les agriculteurs sont en mesure de faire leur choix eux-mêmes. Le député affirme que les producteurs devraient choisir eux-mêmes mais qu'on ne devrait rien leur imposer. Les éleveurs de l'Ouest du Canada ont dit qu'ils n'en voulaient pas. Personne ne leur imposera quoi que ce soit comme on l'a fait en 1935 en instituant la Commission canadienne du blé. Voilà ce qui s'est passé à ce moment-là.

● (1440)

**M. Jarvis:** Et le lait?

**M. Whelan:** Le lait est un des produits le plus difficile à vendre dans le monde. Chez nous, nous jetons au rebut des aliments dont la production coûte cher. Il faut de l'énergie pour fabriquer les machines, labourer le sol et l'ensemencer. Pourtant, nous nous permettons de jeter 300 livres d'aliments par homme, femme et enfant dans l'ensemble du Canada. Nous avons voulu pénaliser ces gens-là parce qu'ils ne produisaient pas assez. Aucun programme de mon ressort ne comporte de dispositions aussi ridicules. Je ne connais aucun programme provincial qui pénalise pour manque de production. Ce sont les banques qui pénalisent.

**M. Jarvis:** Monsieur l'Orateur, le ministre nous a fait un discours. Je ne veux pas parler aussi longtemps que lui.

**M. l'Orateur adjoint:** Évidemment, il n'y a pas de limite de temps pour ce genre de période de questions. Le ministre a bien dit qu'il ne voulait pas accaparer le temps de la Chambre, et je pense qu'il a eu suffisamment de temps. Nous voulons revenir aux affaires courantes. Je permets une dernière question.

**M. Jarvis:** Le ministre sait fort bien que n'eût été l'intervention de l'Office de commercialisation du lait de l'Ontario, la production aurait diminué sensiblement parce qu'on menaçait de réduire les quotas. Qu'il ne vienne pas me dire, à moi ni à personne d'autre, que les offices de commercialisation n'ont pas été pénalisés pour manque de production. C'est une pure absurdité. Le ministre a cité l'exemple du lait. Je reprendrai le